

Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation

26 janvier 2017

Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Rapporteur

M. Francis NAVARRO

Commission n° 6 « Enseignement supérieur et recherche »

Avis n° 2017-01

26 janvier 2017

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cet avis a été adopté par 114 voix pour et 33 abstentions
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 26 janvier 2017

Sommaire

Pages

Introduction	5
1. Un processus de concertation associant le CESER en amont	6
2. Un schéma qui ne répond que partiellement aux attentes du CESER	6
2.1. Un diagnostic à approfondir sur les forces et faiblesses de l'écosystème régional	6
2.2. Une ambition régionale axée sur le développement socio-économique des territoires et l'attractivité régionale	7
2.3. Une feuille de route structurée autour de six axes majeurs	8
3. La nécessité de renforcer la vision anticipatrice et le pilotage du SRESRI	9
3.1. Une dimension anticipatrice insuffisamment prise en compte	9
3.2. Un pilotage du SRESRI qui doit s'appuyer sur une gouvernance renforcée	10
3.3. Des interrogations sur la mise en œuvre du SRESRI	11
3.4. Un enjeu de cohérence régionale	11
Conclusion	12
Déclarations des groupes	13

Introduction

L'avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) intervient à l'issue d'un processus de dialogue et de co-constuction entre les deux assemblées régionales. Il s'appuie sur la contribution du CESER « Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », adoptée le 20 septembre 2016, qui proposait huit axes prioritaires pour le nouveau SRESRI qui sont rappelés ci-après.

Elaboré en parallèle au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le SRESRI fixe la « feuille de route » de l'exécutif pour la mandature, avec un enjeu d'harmonisation des politiques régionales entre Auvergne et Rhône-Alpes. A la différence d'autres schémas régionaux, le SRESRI ne revêt pas de caractère prescriptif : l'action régionale dans ce domaine relève essentiellement de compétences « choisies », qui s'inscrivent dans un contexte national et européen. Les dispositifs opérationnels seront précisés au cours de l'année 2017.

Comme le souligne régulièrement le CESER dans ses travaux, il s'agit de penser l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation dans une logique d'écosystème territorial : comment améliorer encore davantage la contribution de l'ESR au développement socio-économique des territoires ? Quelle stratégie régionale au-delà de l'addition de politiques de site ?

Après avoir souligné la qualité du processus de concertation (1^{ère} partie), et relevé les éléments saillants du document proposé (2^{ème} partie), le CESER proposera plusieurs points d'amélioration et de vigilance quant à la mise en œuvre du SRESRI (3^{ème} partie).

1. Un processus de concertation associant le CESER en amont

Le lancement officiel de la démarche de concertation du SRESRI a été effectué le 30 juin 2016 par le Président du Conseil régional, devant les représentants de la communauté académique et scientifique d'Auvergne-Rhône-Alpes, et par le Vice-président Yannick NEUDER aux membres du CESER lors d'une rencontre le 1^{er} juillet. Des réunions thématiques ont ensuite été organisées dans chaque académie sur des sujets tels que l'entrepreneuriat étudiant, l'international ou le lien de l'université au territoire.

Au cours de trois réunions académiques réunissant les acteurs de l'ESR, du monde économique et des collectivités territoriales, le CESER a particulièrement apprécié de pouvoir présenter son diagnostic et faire part de ses attentes vis-à-vis du nouveau schéma.¹ Par ailleurs, environ 80 contributions écrites des acteurs régionaux ont été recueillies sur le site « Ambition SRESRI ».

Comme le souligne le SRESRI, cette large concertation, au plus près des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, s'est largement nourrie des réflexions et des propositions du CESER. Elle a débouché sur la présentation des grandes lignes du Schéma aux membres de la communauté académique et scientifique, le 16 novembre 2016, puis lors d'une audition du Vice-président Y. NEUDER au CESER, le 19 décembre 2016.

Le CESER se félicite de la qualité de ses échanges avec l'exécutif régional et les services du Conseil régional, en particulier dans la phase amont du processus de concertation entre les deux assemblées régionales. Ce travail en anticipation a permis au CESER de répondre à la saisine du Conseil régional dans des délais contraints, liés notamment au calendrier de fin d'année.

2. Un schéma qui ne répond que partiellement aux attentes du CESER

2.1. Un diagnostic à approfondir sur les forces et faiblesses de l'écosystème régional

Le CESER partage globalement les constats et les enjeux décrits dans le document, en particulier :

- La nécessité de prendre en compte la forte dynamique démographique de l'enseignement supérieur en Région, en veillant aux équilibres territoriaux entre grands pôles universitaires engagés dans la compétition internationale et sites de proximité favorisant un accès à l'enseignement supérieur du plus grand nombre ;
- Les difficultés d'orientation et d'insertion professionnelle rencontrées par les étudiants dans certaines filières, et l'importance d'adapter l'offre et les contenus de formation aux mutations socio-économiques ;
- La nécessité d'améliorer la contribution des avancées scientifiques et techniques au développement socio-économique des territoires ; un taux de transformation de la R&D en innovation industrielle et en création de valeur encore insuffisant, en particulier dans les TPE et PME industrielles qui restent extérieures aux dynamiques collectives ;
- Des marges de progrès importantes en ce qui concerne la participation des équipes scientifiques et des PME régionales aux différents programmes européens ;

¹ Le 29 septembre à Lyon, le 10 octobre à Grenoble, et le 14 octobre à Clermont-Ferrand.

- La nécessité d'articuler de manière cohérente l'action du Conseil Régional dans le champ de l'ESRI avec le rôle structurant des appels à projets Programme Investissements d'Avenir (IDEX, ISITE...) , des politiques nationales et des politiques européennes (FEDER, S3/SRI-SI et H2020).

Les éléments de diagnostic présentés notamment en annexe 1 du Schéma (« le paysage régional de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation ») revêtent un caractère volontairement synthétique, qui n'a pas permis de développer une analyse fine des phénomènes observés, en particulier sur les évolutions démographiques des antennes universitaires.

Par ailleurs, le CESER regrette que l'action régionale ne puisse s'appuyer sur des données davantage actualisées, en particulier dans le domaine de la recherche. La collecte et l'exploitation de données dans les différents champs de l'intervention régionale sont essentielles pour analyser les dynamiques à l'œuvre et apporter des réponses pertinentes aux enjeux identifiés. Cette difficulté se reposera lors de l'élaboration du SRADDET.

2.2. Une ambition régionale axée sur le développement socio-économique des territoires et l'attractivité régionale

L'ambition régionale exposée en introduction du document répond à certaines attentes du CESER : « des politiques ambitieuses dans les champs de l'ESRI dans le but de renforcer l'apport des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement socio-économique des territoires. La qualité de l'ESR constitue en effet un atout indispensable pour le renforcement de la compétitivité du tissu économique de la Région (en particulier celui des PME/PMI) »

En matière de formation, « la capacité des formations à prendre en compte les besoins en emplois qualifiés des différentes branches professionnelles renforce l'insertion professionnelle des étudiants et permet aux entreprises de compter sur des ressources humaines de qualité. »

Le lien avec le SRDEII est aussi souligné, au-delà du champ partagé de l'innovation, avec la définition d'un objectif commun aux 2 schémas : « le développement économique du territoire et la création d'emplois ».

L'intervention régionale en matière de Recherche et Développement et d'Innovation se concentrera sur huit domaines d'excellence communs aux 2 schémas et cohérents avec la SRI/S3 :

- 1 – Industrie du futur et production industrielle
- 2 – Bâtiments et Travaux Publics
- 3 – Numérique
- 4 – Santé
- 5 – Agriculture, Agroalimentaire, Forêt
- 6 – Energie
- 7 – Mobilité, systèmes de transport intelligents
- 8 – Sport, montagne et tourisme

Le rôle majeur des pôles de compétitivité et des clusters dans l'accompagnement de ces filières d'excellence est affirmé, mais leurs modalités d'intervention devront être précisées, ainsi que leur articulation avec les missions confiées à l'Agence régionale de développement économique. Plus largement, le CESER sera attentif aux missions et au positionnement de cette nouvelle agence régionale dans un écosystème territorial déjà dense en matière de structures d'accompagnement et de soutien à l'innovation, avec notamment les SATT (Société d'accélération du transfert de technologies).

Les différents territoires et bassins de vie qui constituent la Région sont bien identifiés comme les bénéficiaires prioritaires finaux de l'intervention régionale, ainsi que les étudiants et les entreprises.

Deux moyens d'actions sont privilégiés :

- Le soutien à des parcours de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques ;
- Le renforcement de la capacité d'accès à l'innovation des entreprises par la mobilisation accrue des acteurs académiques et des centres techniques de proximité.

Les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et en particulier, leurs regroupements (COMUE et associations de site) sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs. Les modalités de ce partenariat restent néanmoins à préciser.

2.3. Une feuille de route structurée autour de six axes majeurs

L'ambition du SRESRI se décline autour des objectifs suivants :

- Objectif 1 : « Les territoires au cœur de l'intervention régionale »
- Objectif 2 : « Enseignement supérieur et formation : la Région de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle »
- Objectif 3 : « Les étudiants au cœur des priorités régionales : la Région des étudiants »
- Objectif 4 : « La Région de l'internationalisation de l'ESR »
- Objectif 5a : « Recherche : la région des chercheurs »
- Objectif 5b : « Innovation technologique associant laboratoire de recherche et entreprises : la Région rapproche recherche et économie »
- Objectif 6 : « Culture scientifique, technique et industrielle »

Le CESER retrouve dans le document les axes de priorités qu'il avait proposés, en particulier l'intérêt du maillage territorial de l'enseignement supérieur, la nécessaire diffusion du potentiel scientifique dans les territoires, et l'importance de la qualité de la vie étudiante. Ces éléments sont de nature à renforcer l'attractivité de la Région et de ses territoires.

Le caractère synthétique du document permet d'en faciliter la lecture et l'appropriation par le plus grand nombre. Si l'ensemble des volets de l'intervention régionale ont bien été pris en compte, on peut cependant regretter que le SRESRI ne hiérarchise pas davantage ces différentes priorités.

Par ailleurs, certains éléments auraient mérités d'être davantage développés, en particulier les enjeux liés à la formation, qui ne sont l'objet que d'un seul volet du schéma : leur traitement peut ainsi sembler déséquilibré en comparaison à d'autres enjeux.

De plus, les questions d'alternance, de formation continue ou de VAE n'apparaissent que trop modestement dans le document au regard des enjeux qu'ils représentent pour le développement socio-économique des territoires.

Si l'annonce d'un doublement du nombre d'apprentis dans le supérieur est affirmée, cette ambition n'est accompagnée d'aucune précision sur les moyens et les modalités de mise en œuvre.

Les huit axes prioritaires proposés par le CESER (contribution du 20/09/2016) :

➔ Conforter le maillage territorial de l'enseignement supérieur

Le maillage du territoire régional en matière de formations supérieures est un atout pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Sans multiplier encore les antennes universitaires, il serait souhaitable de consolider et développer les implantations existantes pour que les campus puissent fonctionner et apporter des ressources dans les territoires.

➔ Soutenir les parcours des étudiants

Le CESER a récemment proposé une « Stratégie régionale de développement global de l'alternance », dans laquelle il a identifié des marges importantes de développement de l'alternance, sous des formes et des statuts variés, et à tous les niveaux. Ce développement doit s'appuyer d'une part sur une généralisation de l'alternance à l'ensemble des secteurs d'activité, et d'autre part, sur un renforcement de cette modalité pédagogique dans l'ensemble des formations.

➔ **Améliorer la vie étudiante**

L'amélioration de la vie étudiante présente un enjeu à plusieurs titres : elle contribue à favoriser la réussite et l'intégration professionnelle des étudiants, et elle permet de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur.

➔ **Améliorer les liens entre production de connaissances et dynamiques territoriales**

La Région doit inciter, par ses financements et ses dispositifs, d'une part à soutenir une recherche fondamentale de haut niveau, s'appuyant sur des laboratoires et des outils performants, et d'autre part, à mieux diffuser cette excellence scientifique. L'excellence de la recherche se mesure en effet à sa capacité à impacter le développement socio-économique des territoires.

➔ **Renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'ESRI**

Le nouveau schéma régional doit avoir pour ambition de renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche, en améliorant d'une part la qualité d'accueil et d'autre part, en soutenant les dispositifs de mobilité et de coopération internationale.

➔ **Encourager et faciliter l'accès aux programmes européens**

Le programme européen Horizon 2020 destiné au financement de projets de recherche est insuffisamment sollicité par les entreprises et les laboratoires de recherche de la région Auvergne Rhône-Alpes : c'est un axe d'amélioration qui avait déjà été identifié dans le cadre de l'élaboration de la SRI-SI Rhône-Alpes.

➔ **Développer la formation continue (ou formation tout au long de la vie) dans l'enseignement supérieur**

Les établissements d'enseignement supérieur ne représentent aujourd'hui que 3 % du marché de la formation continue en France : leur potentiel de développement est donc très important dans le cadre d'une société de la connaissance qui pousse chaque individu à se former et à améliorer son niveau de qualification tout au long de la vie.

➔ **Répondre à de nouveaux défis économiques et sociaux**

L'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent dans un contexte sociétal qui connaît d'importantes mutations, tant dans le champ économique que social. Au-delà de sa mission fondamentale de transmission de savoirs et de valeurs, l'enseignement supérieur doit contribuer à développer l'autonomie, l'esprit critique, et la créativité des étudiants, pour leur permettre d'être pleinement acteurs de ces évolutions.

3. La nécessité de renforcer la vision anticipatrice et le pilotage du SRESRI

3.1. Une dimension anticipatrice insuffisamment prise en compte

Le SRESRI aborde de nombreux enjeux, tant dans le domaine de la formation que de la recherche : le document semble néanmoins se limiter à décrire un état des lieux prenant peu en compte les grandes tendances qui transformeront durablement le paysage de l'ESRI. Ces grandes évolutions économiques, environnementales, et sociales impacteront nécessairement l'intervention du Conseil régional.

Le SRESRI doit avoir pour objectif majeur d'accompagner et d'anticiper les mutations économiques, en lien avec le SRDEII : il s'agit d'identifier les mutations et les ruptures technologiques, et d'accompagner les entreprises régionales dans ces évolutions. S'il est précisé que « le schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation concerne essentiellement l'innovation dite technologique », il est aussi important de soutenir l'innovation organisationnelle par les usages, qui peuvent aussi être source de développements économiques avec l'affirmation de nouveaux services.

Il est aussi nécessaire d'adapter les formations supérieures aux besoins en compétences qui peuvent être identifiés de manière prospective, en prenant en compte des enjeux transversaux tels que le numérique ou le développement durable. L'adaptation de cette stratégie régionale aux évolutions du tissu socio-économique est donc essentielle. Il conviendra en particulier d'identifier et de prendre en compte les spécificités des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de les traduire en priorités d'intervention. Au-delà des plateformes technologiques "classiques", il est important également de soutenir des initiatives de type living-lab ou fab-lab.

Cette « plasticité » du SRESRI aux besoins du tissu socio-économique doit s'appuyer sur une animation et une gouvernance des domaines d'excellence, permettant d'identifier et de partager des diagnostics et des objectifs de progrès : il s'agit de renforcer l'ensemble des chaînes de valeur, en y associant les sciences humaines et sociales dans une logique de transversalité et d'éviter une approche "en silo" des domaines stratégiques.

Sur le volet Ressources humaines et compétences, des outils prospectifs tels que les Contrats d'études prospectifs et les Contrats d'Objectifs Emploi Formation (COEF) ont montré tout leur intérêt en matière d'anticipation, d'adaptation et de dialogue social².

C'est aussi un des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) qui sera élaboré en 2017.

Il s'agit aussi de prendre en compte les évolutions liées à la massification de l'enseignement supérieur qui se traduit par une grande diversification des profils d'étudiants et de nouvelles attentes vis-à-vis de l'enseignement supérieur. La transformation numérique doit aussi être accompagnée dans ses différentes dimensions : pédagogique, économique... Si ces évolutions sociétales et technologiques sont rapidement évoquées dans le document, leur traduction dans les différents axes du SRESRI semble moins évidente. Les enjeux liés au développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur, de la formation tout au long de la vie ou à distance auraient par exemple mérités d'être davantage creusés.

Si le SRESRI constitue une feuille de route pour la mandature en cours, il devrait aussi permettre de se projeter dans un horizon qui dépasse ce seul cadre. A titre d'exemple, les ambitions louables affichées en matière de formation au numérique apparaissent répondre davantage à une difficulté de recrutement constatée qu'à une vision anticipatrice et pro-active face à de futurs bouleversements socio-économiques. Il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de se projeter dans cette démarche d'anticipation.

3.2. Un pilotage du SRESRI qui doit s'appuyer sur une gouvernance renforcée

Les enjeux de gouvernance et de pilotage du SRESRI sont abordés très succinctement en fin de document.

Cette vision anticipatrice de l'ESRI souhaitée par le CESER doit reposer sur un pilotage permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'écosystème régional, y compris les sciences humaines et sociales et les disciplines davantage tournées vers la recherche fondamentale.

Comme le souligne très justement le SRESRI, les innovations se réalisent essentiellement dans un cadre pluridisciplinaire, aux interfaces des différents champs de recherche.

² Voir notamment la contribution « Former pour travailler », CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 15 décembre 2016.

Dans cet objectif, les forces distinctives de chacun des trois grands sites de la Région identifiées dans le cadre des Projets Investissements d'Avenir et l'approche « filière » par les huit domaines d'excellence doivent se nourrir mutuellement.

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle identité régionale Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en place d'un cadre collectif partagé répondant aux attentes de la communauté académique et scientifique est essentielle. Des réseaux souples de collaboration sont à construire à l'échelle régionale afin de dépasser les seules logiques de sites. Aux côtés de la conférence académique annuelle et du comité de pilotage du SRESRI composé d'élus, il serait utile d'avoir un comité stratégique consultatif composé de représentants de l'ESR et du monde socio-économique régional qui pourrait analyser les données territoriales disponibles, avoir une approche prospective pour s'adapter aux mutations scientifiques mais aussi sociales, économiques et environnementales. Ces enjeux intéressent l'ensemble des acteurs socio-économiques, le CESER, expression de la société civile organisée d'Auvergne-Rhône-Alpes, souhaite être pleinement associé à cette gouvernance régionale.

3.3. Des interrogations sur la mise en œuvre du SRESRI

Ce nouveau SRESRI témoigne d'une volonté de continuité dans l'action régionale en matière d'ESRI, qui a été confirmée par l'annonce d'une « sanctuarisation » du budget ESRI par l'exécutif régional.

Ces éléments ne permettent cependant pas de lever toutes les interrogations sur la lisibilité budgétaire de l'action régionale dans ce domaine, ni sur la mise en œuvre concrète du SRESRI, de nombreux points étant en effet renvoyés à des délibérations ultérieures.

Comme l'a souvent souligné le CESER, l'intervention régionale dans le domaine de l'ESRI est relativement élevée en Auvergne-Rhône-Alpes en comparaison à d'autres régions françaises. Elle est cependant modeste au regard des financements de l'Etat, qui demeurent prépondérants dans le champ de l'ESRI. Cette intervention régionale présente l'intérêt de pouvoir cibler des projets à forte valeur ajoutée, et qui participent au développement socio-économique et à l'attractivité du territoire.

L'atteinte de ces objectifs doit reposer sur des indicateurs précis permettant de disposer d'un véritable « tableau de bord » de l'ESRI en région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de fixer des objectifs de résultat et de mesurer ainsi l'impact de l'intervention régionale.

Cette phase de mise en œuvre nécessitera de prioriser et d'orienter l'action régionale sur des enjeux stratégiques pour le développement socioéconomique des territoires.

3.4. Un enjeu de cohérence régionale

Si le SRESRI ne dispose pas du caractère prescriptif propre à d'autres schémas régionaux tels que le SRDEII ou le SRADDET, la mise en cohérence des différents volets de l'action régionale est essentielle, qu'il s'agisse de développement économique, d'aménagement du territoire, de transport, ou de formation.

Les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'écosystème régional devront notamment être pleinement associés à l'élaboration du CPRDFOP, qui doit faire l'objet d'un pilotage volontariste.

La stratégie régionale doit aussi s'appuyer sur un lien renforcé entre l'Etat, la Région et les collectivités territoriales, en particulier les EPCI et les métropoles qui sont en Auvergne-Rhône-Alpes des acteurs essentiels du développement économique et de l'ESRI. C'est un des enjeux de la mise en œuvre des volets métropolitains du CPER 2015-2020.

En matière de soutien à l'innovation, le document souligne que les marges de progrès les plus importantes concernent certaines entreprises, en particulier les PME/PMI, qui sont aujourd'hui éloignées pour diverses raisons (géographiques, sectorielles, ou « culturelles ») des réseaux et des ressources de l'ESR. C'est un enjeu dont se saisira le CESER au cours de l'année 2017 en lien avec les acteurs de l'ESRI.

Conclusion

Cet avis sur le SRESRI s'inscrit dans le cadre d'un processus de co-constuction entre les deux assemblées régionales qui a pu s'appuyer sur une contribution réalisée en amont par le CESER. Ce travail a largement nourri la concertation initiée par l'exécutif régional.

Si les enjeux essentiels pointés par le CESER se retrouvent dans le document élaboré par le Conseil régional, la dimension anticipatrice est peu développée dans le document présenté, ainsi que les modalités de pilotage et de gouvernance.

Le CESER souligne l'importance de cibler l'intervention régionale au plus près des besoins des territoires, en insistant sur son effet levier et en s'appuyant sur des lieux ad hoc pour permettre leur émergence.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Jean CHABBAL, au nom du collège 1

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) prévu par la loi NOTRe permet à la région AURA d'affirmer ses choix dans un domaine considéré comme stratégique pour son développement social et économique.

AURA est reconnue pour son excellence scientifique et technique ainsi que pour son potentiel d'innovation, ces atouts doivent être mieux valorisés dans l'ensemble des territoires ainsi qu'en terme d'attractivité, c'est un enjeu déjà mentionné par le CESER. La compétitivité globale de la région dépend notamment de la qualité et de l'intensité des relations entre le monde économique, les centres de recherche et les formations supérieures.

Comme le mentionne l'avis du CESER, cet enjeu régional est au centre du SRESRI.

Le collège souligne :

- un processus d'élaboration largement participatif, nous apprécions que les axes prioritaires, définis par le CESER dans sa contribution amont, se retrouvent dans le schéma.
- une volonté de cohérence entre les SRDEII et SRESRI, avec un objectif commun de développement économique des territoires et de création d'emploi, partagé par les entreprises.
- un diagnostic insuffisant des forces et faiblesses, ne permettant pas une focalisation sur les actions prioritaires.

Le schéma est structuré autour de six volets : les territoires, la formation, les étudiants, l'international, la recherche et l'innovation technologique, la culture scientifique, technique et industrielle, couvrant l'ensemble des champs d'intervention régionale.

Le schéma ne hiérarchise pas les priorités au sein de ces six volets, dont les moyens de financement relèvent de différents outils combinant fonds régionaux, métropolitains, nationaux et européens. La coordination des actions entre ces différentes parties prenantes, en particulier les métropoles est indispensable à la réussite de ce schéma, elle est insuffisamment décrite dans le SRESRI.

Un des enjeux majeurs du SRESRI consiste à renforcer la place de l'enseignement supérieur et de la recherche au cœur du développement économique des territoires de la région.

Nous constatons avec satisfaction que deux moyens sont privilégiés :

- « le soutien à des parcours de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques » ;
- « le renforcement de la capacité de l'accès à l'innovation des entreprises des territoires régionaux ».

Dans le domaine de la formation, le collège 1 considère que le taux d'insertion professionnelle est le critère majeur, c'est une priorité pour les étudiants et les entreprises. Les branches professionnelles, les acteurs économiques s'impliquent déjà en coopérant avec les Universités pour définir les besoins en compétences en formation initiale et continue, cependant les besoins des entreprises du secteur numérique, des start up sont aujourd'hui insuffisamment pourvus par manque d'anticipation.

Les formations en alternance et l'apprentissage sont des moyens pour renforcer le lien entre l'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques. Personne n'imagine la force du lien qui peut s'établir entre entreprise et maître de stage à cette occasion.

Des cursus mixtes associant une première partie académique suivie d'une formation en alternance sont à développer dans les Universités en fonction des besoins « métier ». Le collège 1 est favorable à des actions visant à faciliter l'implication des entreprises dans les parcours de formation du supérieur, bac+3 et bac+5.

Dans le domaine du transfert et de la recherche collaborative, le développement de coopérations entre les laboratoires publics et les acteurs socio-économiques fait l'objet depuis une dizaine d'années de créations de dispositifs publics incitatifs : soutien direct aux projets de R&D, institutions spécialisées dans le transfert (IRT, SATT, IEDD, Institut Carnot, ...). L'ensemble est complexe, difficile à comprendre, encore beaucoup trop d'entreprises PME/PMI sont restées en dehors de ces dispositifs. Il faut développer une interface plus large, adressant l'ensemble des territoires, à l'aide d'un maillage collaboratif dynamique.

Le SRESRI affiche une ambition marquée dans ce domaine : « la région rapproche recherche et économie ». Le collège 1 s'en félicite mais souhaite attirer l'attention de la Région sur l'articulation entre la nouvelle agence économique, les pôles de compétitivité, les clusters en évitant redondance et concurrence. Un point clé est celui de la capacité à gérer la transversalité entre domaines ; les pôles et la nouvelle agence régionale ont un rôle d'intermédiation important à jouer entre différents domaines afin de créer les nouvelles chaînes de valeur.

Il est essentiel de bien veiller à ce que les interventions régionales ne contribuent pas à complexifier plus encore le transfert technologique.

Deux points de vigilance, mentionnés dans l'avis nous paraissent importants :

- Une gouvernance efficace incluant : déclinaison opérationnelle, instruments de pilotage, indicateurs d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des actions, analyse des bonnes pratiques (benchmarking), reste à construire.
- La vision anticipatrice est absente du schéma. Les mutations sont rapides, la transformation digitale va plus vite que l'évolution des personnes et des compétences. La complexité est grandissante et l'on doit apprendre à décrypter en temps réel un flux énorme d'informations pour prendre des décisions avisées. C'est le défi auquel doit répondre l'enseignement supérieur aussi bien en formation initiale que continue, le SRESRI contribue peu à cette anticipation.

Le collège 1 salue la qualité du travail de la commission et votera favorablement cet avis.

Intervention de M. Bruno LAMOTTE, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CFDT accorde une grande importance aux stratégies d'innovation, de R&D et d'enseignement supérieur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle considère que la création d'emplois de bonne qualité pour tous et dans tous les territoires en dépend. Notre organisation apprécie que le SRESRI soit défini peu après le SRDEII. Sans vouloir réduire l'ESR à une dimension de locomotive du développement économique, nous pensons que la région est dans son rôle en voulant intégrer un volet ESR dans sa stratégie de développement régional au bénéfice des territoires, usagers et entreprises.

Le niveau d'investissement dans la R&D dans notre région, même s'il est supérieur à ce qui se fait ailleurs en France reste insuffisant au regard des pratiques des autres pays européens. (Et inférieur à 3 % du PIB régional). De ce point de vue nous apprécions l'affirmation d'une volonté de sanctuariser l'effort de soutien à l'ESR existant en région Auvergne-Rhône-Alpes, comme la volonté de dynamiser l'ensemble de l'ESR. Pour nous il ne s'agira pas seulement d'augmenter les investissements physiques mais avant tout de privilégier les investissements immatériels dans la formation, la recherche et l'innovation. La formation continue des salariés dépend de cette orientation, et nous savons que des établissements comme le Cnam à Lyon dépendent de ces moyens de fonctionnement.

De la même façon nous apprécions de voir dans tout le document présenté par le Conseil Régional un lien très fort entre la stratégie ESR et la stratégie de développement des territoires. Les enjeux territoriaux importants sont bien mis en évidence dans le SRESRI. Le risque d'un affaiblissement des sites universitaires en dehors des grandes métropoles, bien pointé ici, est une vraie question à traiter dans les prochaines années.

Cependant, nous notons qu'au moment de la définition du SRESRI les lignes directrices de la politique régionale ne sont pas encore pleinement apparentes. Le SRESRI aborde beaucoup de dimensions des besoins existants, sans vraiment livrer de clés sur les points précis sur lesquels portera l'effort régional, les objectifs chiffrés à atteindre, les modalités qui permettront le suivi et l'évaluation du schéma. Le texte présente beaucoup d'aporées sur les modes de fonctionnement à venir, les objectifs spécifiques de l'action du conseil régional.

Par ailleurs, nous regrettons que le texte même du SRESRI soit arrivé trop tardivement au CESER. C'est bien de démocratie qu'il s'agit, car cette arrivée tardive nous empêche de diffuser et de présenter les grandes lignes du schéma dans nos organisations et de s'exprimer à partir d'une consultation interne significative. Si nous l'avions voulu, il nous aurait été juridiquement impossible d'amender le texte proposé à cette assemblée plénière dans les délais impartis.

A la lecture de l'avis proposé par Francis Navarro pour la commission 6, deux questions nous préoccupent particulièrement.

En premier lieu, le peu de précision au sujet de la gouvernance de la politique, la participation future de la société civile, des Organisations syndicales et professionnelles à la gouvernance, ainsi que celle du Ceser lui-même. Le pilotage par des conférences annuelles, la perspective de placer les Comue au centre du pilotage, tout cela peut parfaitement être compris mais ne donne qu'un cadre encore très général à l'action dans le domaine de l'ESR. Comment procédera-t-on à la définition de stratégies dans les territoires visant à éviter un étiolement possible des sites hors métropoles ? Comment seront sélectionnés les projets des COMUE faisant l'objet d'une offre intégrée de soutien (équipement, allocations, coopérations internationales ?) On peut craindre une action au coup par coup manquant de cohérence. Objectifs chiffrés absents, orientations pas très tranchées, tout cela converge pour instaurer une politique dont l'impact sera peu évaluable au final.

En deuxième lieu, la concentration des efforts sur 8 domaines d'excellence industrielle est très cohérente avec le SRDEII. Par contre, pour l'ESR elle présente aussi le risque de laisser de côté une partie de la communauté universitaire et de se présenter sous forme de silos étanches les uns aux autres. On ne voit pas bien les axes transversaux évoqués dans le schéma se concrétiser. Si le conseil régional veut fonctionner par domaines d'excellence, comme le Ceser l'a déjà indiqué par ailleurs, il serait logique de développer dans ces secteurs des contrats d'objectifs et des contrats d'études prospective permettant de décliner une stratégie de recherche, d'innovation et de formation dans une démarche contractuelle à laquelle la société civile territoriale pourra participer. La CFDT y attachera beaucoup d'importance.

Pour nous, l'avis proposé par le président de la commission 6 a mentionné ces préoccupations. Nous voterons cet avis.

Intervention de M. Robert CARCELES, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues,

Même si le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) n'a pas de caractère prescriptif, il est indispensable qu'il s'inscrive dans une cohérence d'ensemble, notamment avec les autres schémas régionaux et documents d'orientation, et que l'on évite les confusions, les empilements de mesures, ou les sources de surcoûts et d'inefficacité.

De plus, il doit partager avec les autres Schémas l'objectif commun de développement économique du territoire et de création d'emplois. Cette ambition s'inscrit dans un contexte compliqué de réforme territoriale récente, de crise économique qu'il faudra plusieurs années à surmonter, et de mutations socio-économiques aussi nombreuses que rapides.

La CFE-CGC souhaite revenir tout d'abord sur la question de l'alternance dans l'Enseignement Supérieur : 70 % des apprentis trouvent un emploi durable à la fin de leur formation. La CFE-CGC considère que l'apprentissage et l'alternance au sens large sont des outils facilitant l'accès à l'emploi, un emploi durable et de qualité, autant pour les jeunes – quel que soit leur âge ou leur niveau scolaire – que pour les cadres et le personnel d'encadrement. En effet, l'alternance, ainsi que la formation tout au long de la vie, favorisent la progression sociale, le maintien dans l'emploi et/ou la reconversion professionnelle, et doivent être largement promues dans l'Enseignement Supérieur. Elles permettront par la même occasion de faciliter l'adaptation des formations supérieures aux besoins en compétences des entreprises.

Sur la question de l'anticipation des mutations économiques et de l'Innovation au sens large, qui mieux que les représentants locaux des entreprises, des salariés, de la société économique et civile en général, connaît le terrain et peut donner aux décideurs l'analyse, la prospective et les clés pour porter le développement socio-économique de la région ? La CFE-CGC a déjà eu l'occasion de proposer, en matière de gouvernance et d'évaluation des Schémas régionaux, d'élargir le champ des échanges et des propositions, en y associant tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, par exemple au sein d'une conférence régionale annuelle dédiée, ou d'un comité stratégique au sein de l'Agence Régionale de Développement Economique.

Rappelons enfin que lors de l'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI), le diagnostic avait identifié un certain nombre de besoins, notamment :

- investir dans la Recherche, le Développement, et l'Innovation,
- accompagner les TPE/PME/ETI (Très Petites Entreprises / Petites et Moyennes Entreprises / Entreprises à Taille Intermédiaire) pour pallier la complexité des dispositifs / financements, ainsi que pour passer les paliers de croissance,
- rendre la recherche exploitable par les entreprises,
- favoriser la reprise et la création d'entreprise,

- rendre cohérents et simplifier les mille-feuilles (acteurs, dispositifs, financements...) par exemple en mettant en place un pilotage financier régional.

Finalement les enjeux n'ont pas changé, ni dans le temps, ni d'un Schéma à un autre. La question subsiste pourtant de l'évaluation de ces politiques publiques, de la définition et du suivi des indicateurs, et de l'adaptation aux réalités changeantes.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.
Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de M. Stéphane TOURNEUX, au nom de la CGT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La question de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche relève directement de la conception que nous avons de la société et pour ce qui nous concerne, du pacte républicain. Il n'est pas inutile de le préciser à chaque fois que nous devons y travailler, afin de ne pas perdre la finalité de celle-ci. Aujourd'hui où le CESER doit donner un avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il convient de regarder, sous l'angle de nos bases sociales, si ce schéma peut apporter des réponses aux enjeux qui s'annoncent.

Le développement économique et l'emploi ne peuvent être les seuls objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quand bien même ce schéma régional y répondrait favorablement, ce ne serait pas suffisant pour le qualifier de « stratégique » au regard des défis pour lesquels il est impératif de diffuser les savoirs, les connaissances, les lumières dans la Société.

Face au développement des croyances et des obscurantismes qui menacent le socle républicain et donc le progrès, la considération étriquée d'une finalité mercantile de l'enseignement supérieur et de la recherche, risque fort d'abandonner à terme, les connaissances aux croyances, le progrès économique et social, à la régression.

Mais rien d'étonnant, ce SRESRI s'intègre dans une conception libérale dessinée par l'Europe et les Nations qui la constituent. La stratégie annoncée est une stratégie de marché dans un contexte identifié de concurrence internationale. Cet angle de vision étroit n'apporte aucune réponse aux besoins croissants d'émancipation des populations par les connaissances. Alors que les fracturations sociales et culturelles sont croissantes, on néglige que les sciences unissent quand les croyances divisent. En s'appliquant à ne considérer que la rentabilité économique de l'enseignement supérieur et de la Recherche, ce Schéma régional ne favorisera aucune éclaircie sous le soleil de la raison.

Conséquence de la loi NOTRe, la Région par la définition d'un SRESRI, ne peut plus se permettre de « bricoler » pour arroser çà et là, parmi l'irrigation de fonds publics européens et nationaux, quelques projets identifiés prometteurs sous le critère de l'excellence ou de la rentabilité économique supposée. Elle doit répondre aussi à des enjeux d'un autre ordre, elle en a davantage les moyens et porte donc une responsabilité accrue pour les aborder.

L'avis :

La CGT le disait déjà dans sa déclaration concernant l'avis du CESER du 20 septembre 2016, « le déséquilibre est conséquent » entre l'orientation « entreprises » et les enjeux liés aux besoins de notre société, même si l'avis précisait que l'ESR devait « répondre à de nouveaux défis économiques et sociaux », les « nouveaux défis » qu'il pointait se rapportaient presque exclusivement à l'économique.

Aujourd'hui, l'avis du CESER soumis au vote, est lucide sur les limites du schéma régional et reconnaît « une dimension anticipatrice insuffisamment prise en compte » (chap.3.1), même si les « besoins socio-économiques » (chap.2.2) restent surtout d'ordre économique dans l'ensemble du document.

N'est-ce pas difficile d'articuler dans un même texte, la mise en concurrence non contestée des outils de recherche et d'enseignement supérieur, avec la volonté « d'équilibres territoriaux et de maillage territorial » ? Cette volonté affirmée qui répond à une nécessité de solidarité et d'égalité, se heurte à des logiques évidemment antagonistes. Mais, l'évolution du CESER sur le concept d'excellence, sa prudence à la mettre désormais en avant, est un levier favorable pour considérer le besoin social, au sens le plus large, comme un déterminant incontournable dans nos prochains travaux sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Corrélativement à la conception première du Schéma Régional, l'innovation reste très appliquée aux marchés et aux entreprises. Or les mutations et ruptures technologiques transforment déjà les modes de production, les rapports de production et les cadres collectifs relatifs au travail. Aujourd'hui peu considérée par notre assemblée, l'anticipation de celles-ci avec l'ensemble des forces productives conditionne pourtant leur réussite. Gageons que cette question sera un des axes de travail du groupe « Industrie » que le CESER se proposera de mettre en place dans les prochains mois.

Dans cette idéologie maîtresse qui dessine l'ensemble des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit le SRESRI, la CGT ne peut qu'en relever des constats de déstructuration et de démantèlement des outils, de dénaturation des finalités.

Les fonds publics européens, nationaux, régionaux et métropolitains, à travers les crédits d'impôts, les projets d'excellence, la SRI-SI, les CPER, le schéma métropolitain, posent des questions de cohérence et d'articulation qui s'ajoutent à celles de la pertinence économique et morale de l'utilisation de ceux-ci. On sait notamment combien le CIR peut alimenter l'actionnariat avant d'aider les TPE et PME dans leurs activités industrielles.

C'est une somme de politiques publiques qui participent d'une conception libérale cohérente mais limitée aux besoins du marché, ce qui rétrécit le champ d'intervention du politique et réduit la nature des enjeux à l'économique.

Dans ce cadre, les effets qui devraient être bénéfiques sur l'emploi des chercheurs, ne sont pas du tout ceux qui devraient être, en regard des fonds engagés. Combien de chercheurs devraient être embauchés dans notre région avec le milliard d'euros versés au titre du CIR ? Le SRESRI alimentera cette logique de la même façon, sans en prévoir l'évaluation. Que dit notre avis sur cette question ?

Dans cet ensemble, l'enseignement supérieur subit la marchandisation des enseignements et la remise en question du statut de la fonction publique d'Etat. Les pressions sont importantes sur les chercheurs quand 7,5% des projets sont financés par l'ANR. Leurs moyens accordés à courts termes, sur projets, sont des financements précaires qui développent la précarité des personnels de recherche. Est-ce ainsi que l'on envisage l'horizon et la liberté d'exploration ?

Au-delà des mutations et ruptures technologiques qui peuvent être des objets d'étude pertinents, il s'agit de garantir à l'ES et la recherche publique leur liberté d'exploration, d'appréhension et de conception du monde.

Le manque croissant de démocratie dans la mise en œuvre des politiques de restructuration de l'enseignement supérieur ajoute au malaise. L'IDEX portée par les COMUES est ainsi pilotée par un COMEX et un COPIL dont les membres ne sont pas élus, ce qui interpelle les personnels chercheurs et enseignants et au-delà, les citoyens.

L'Université a un double rôle dont on efface aujourd'hui le premier : la citoyenneté et l'emploi. Se proposer de développer l'alternance et l'apprentissage, si cela peut promettre à l'étudiant un emploi immédiat, ne construira pas le citoyen. Il nous faut modérer cet engouement pour le lien avec l'entreprise en convenant qu'il peut être bénéfique mais qu'il n'est pas l'essentiel.

Le CESER marque son intérêt pour la vie étudiante, la proximité des enseignements, l'irrigation des connaissances dans les territoires pour contribuer à l'« égalité des chances » (CESER 09.2015). La CGT souhaite que nous poursuivions à interpellier la Région pour qu'elle s'engage résolument sur ces incontournables de la réussite estudiantine.

Sur l'ensemble de l'avis qui apprécie essentiellement l'aspect économique du SRESRI, la CGT s'abstiendra en notant une évolution positive du CESER, par la prise en compte des aspects de solidarité territoriale.

Intervention de M. Daniel JACQUIER, au nom de FO

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les représentants FO ont lu avec attention le projet d'avis concernant le schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Préalablement nous tenons à souligner la qualité du travail et des échanges au sein de la commission 6.

Cependant nous rappelons que nous nous sommes abstenus lors du vote sur la contribution du CESER intitulé « Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ».

Pour FO, ce schéma régional s'inscrit dans les dispositions issues en particulier de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (dite loi FIORASO) et de la loi NOTRe que notre organisation syndicale a condamné... Nous soulignons d'ailleurs qu'une large mobilisation rassemblant une majorité de syndicats (FO, CGT, FSU, ...) et des associations ou des collectifs (« Sauvons la recherche », « Sauvons l'université ») avait eu lieu contre la loi FIORASO !

Sans rentrer dans les détails et pour être concis, nous constatons que le SRESRI ouvre la voie à la territorialisation de l'université... L'avis lui-même se situe dans cette perspective puisqu'il est dit qu'il s'agit « de penser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans une logique d'écosystème territorial ».

Si nous pouvons souscrire à la volonté de favoriser la présence d'établissements et de filières de l'enseignement supérieur dans les différents départements composant cette grande région (ce qui correspondrait à un réel souci d'aménagement du territoire), nous ne pouvons adhérer à cette logique de territorialisation de l'enseignement supérieur (qui se place dans la continuité des différentes réformes affectant l'enseignement : réforme des rythmes scolaires, réforme des collèges...). Nous constatons d'ailleurs que nulle part dans l'avis, il n'est fait mention, ne serait-ce qu'en référence, de la nécessité de préserver le cadre national de l'enseignement supérieur et la délivrance de diplômes nationaux...

C'est dans ce cadre que le SRESRI insiste sur le renforcement des relations de l'enseignement supérieur avec le monde économique régional : si nous ne sommes opposés à ce qu'il y ait certaines relations (en particulier dans le cadre de la recherche-développement), nous craignons qu'en réalité cela aboutisse à l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins économiques locaux.

Cette logique de territorialisation est également renforcée par la volonté de mettre en place une « gouvernance régionale ».

Enfin, pour conclure, nous constatons que dans le projet d'avis, il est évoqué la « construction d'une nouvelle identité régionale » ... Est-ce le rôle de l'enseignement supérieur de construire une identité régionale... ? L'étymologie du mot « université » répond à cette question : l'origine est le mot latin universus qui signifiait totalité, intégralité et qui a donné à la fois « université » et « universel »... Nous ne sommes donc pas dans le fractionnement régional-territorial d'adaptation à des contraintes économiques locales...

FO s'abstiendra donc sur ce projet d'avis.

Intervention de Mme Patricia DROUARD, au nom de la FSU

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, situons le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son contexte.

Les objectifs et missions de l'enseignement supérieur sont définis nationalement. L'État étant garant de leur réalisation.

D'ailleurs, le budget des universités est en grande partie alloué par l'État. L'intervention de la région, prévue par la loi, ne concerne qu'une part de ce budget, pas prépondérante mais suffisante pour faire bouger quelques lignes.

C'est pour cela que le schéma qui nous est proposé par l'exécutif régional mérite notre attention.

Pour la FSU, il ne doit pas s'opposer à la réalisation de ces objectifs et missions.

D'ailleurs, dans l'avis, le besoin de cohérence des politiques régionales avec les nationales est souligné.

Un des objectifs, important aux yeux de la FSU, est « la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et la recherche ».

La politique de massification : création de BTS en lycées professionnels, accueil d'étudiants toujours plus nombreux, peut être une première marche mais massification ne veut pas dire démocratisation. C'est une bonne chose que d'accueillir des étudiants, encore faut-il les faire réussir !

La réduction des inégalités sociales n'est guère travaillée dans le SRESRI ; sauf à travers des politiques de logement, de transport qui ont plus trait à l'inégalité territoriale. Mais est-ce de la compétence de la région ? La FSU pense que cet objectif doit rester de la responsabilité de l'État afin d'offrir à tous les jeunes de notre pays l'égalité d'accès aux études supérieures.

En revanche, dans son schéma, la Région ne doit pas l'occulter, au risque de le contrecarrer.

Un premier élément d'importance, aussi bien développé dans le projet régional que dans le projet d'avis ; c'est l'équilibre territorial de l'offre de formation sur tout le territoire.

Si la FSU est bien consciente que tous les sites ne peuvent pas proposer toutes les formations, elle est opposée à une trop grande spécialisation, et notamment en lien avec le tissu économique du territoire. Une offre variée rendra le site plus attractif, et les formations ne peuvent pas se borner à répondre à des besoins locaux, qui peuvent eux mêmes évoluer.

Que les avancées scientifiques profitent aux TPE/PME est un objectif qui doit être défendu, ce qui est fait. Mais l'argent public investi dans l'enseignement supérieur et la recherche doit profiter à tous : entreprises (certes !) mais aussi aux populations, associations, ... Et même dans le SRESRI, la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle n'est envisagée que comme un moyen de rassurer les populations (leurs inquiétudes relèveraient-elles du fantasme !) et d'attirer les jeunes vers les métiers « scientifiques et technologiques »

Si les deux aspects de développement des territoires sont abordés : social et économique, c'est surtout la partie économique qui est la plus développée, et principalement au travers les entreprises.

La vision d'un enseignement permettant aussi le développement de la culture, des individus ou de la société, l'adaptation de l'offre de formation aux demandes exprimées par les populations, ne sont même pas évoquées. Est-ce à dire que cela n'a aucun intérêt pour la Région ?

Le SRESRI développe davantage sur les formations scientifiques et techniques, fort peu sur celles du domaine des sciences humaines et sociales, tout comme le développement économique des territoires est travaillé alors que le développement social est un peu occulté ; or comme l'évoque l'avis dans ce domaine des défis sont à relever.

Évidemment la problématique de l'insertion est approfondie. Si on en juge par des enquêtes nationales, elle serait plutôt bonne en ce qui concerne les diplômé-es du supérieur, même si des différences existent entre filières.

Pour répondre à cet objectif d'insertion, le schéma préconise de se rapprocher davantage des besoins économiques du territoire.

Le soutien aux parcours de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques est évoqué dans le schéma. Mais, comment sont définis ces besoins ? On a le sentiment d'une approche adéquationniste plus que d'une vision prospective. D'ailleurs l'avis souligne « une dimension anticipatrice insuffisamment prise en compte ».

Tous, schéma comme avis, préconisent le développement de l'alternance. La FSU rappelle que ce mode de formation se doit de répondre aux exigences d'égalité d'accès, donc de non discrimination. Est-ce réalisé ?

De plus s'agit-il de développer l'alternance et l'apprentissage là où les taux d'insertion sont les plus bas ? On peut raisonnablement en douter.

Sur les axes prioritaires, on retrouve, sans trop de surprise, ceux qui étaient déjà privilégiés.

Cependant ne faudrait-il pas encourager un système de recherche combinant recherche fondamentale et appliquée, sciences « dures » et sciences humaines et sociales.

Ne faudrait-il pas développer un mode de financement permettant de maintenir vivants des réseaux de recherche thématiques et un minimum de coopération au niveau régional, et un dispositif permettant de soutenir des projets (notamment pluridisciplinaires) rentrant mal dans les cases des axes prioritaires.

Le SRESRI semble limiter l'éventail des domaines susceptibles d'être soutenus et centraliser l'attribution des moyens, sans être vraiment clair sur le sujet. On peut craindre que cela diminue le niveau de collaboration au profit des stratégies de lobbying.

On peut retrouver dans l'avis certains de nos questionnements et certaines de nos craintes, et des recommandations, même bienveillantes, pour contrer certaines dérives possibles : oubli des sciences humaines, adéquationnisme, ... Nous aurions souhaité une plus grande incitation à un regard social ; car travailler sa compétence économique, sans tenir compte de l'aspect social, ne peut que produire inégalités et désespérance et peut aboutir à des effets contraires à ceux recherchés.

C'est dans cet état d'esprit plein d'ambition pour la région, ses étudiants ; ses chercheurs, ses habitants que nous formulons des vœux pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La FSU votera l'avis.

Intervention de M. Fabien COHEN-ALORO, au nom de l'UNSA

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues.

L'UNSA approuve pleinement le projet d'avis présenté sur ce sujet. Avis qui recentre bien sur les atouts, les manques et les axes à approfondir du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation.

Cependant, nous souhaitons apporter quelques éléments de réflexion.

Ce schéma s'appuie essentiellement sur le développement économique des territoires. Même si l'entreprise ne peut être exclue de ce schéma, elle ne peut en être l'axe prioritaire.

Pour mémoire, le SRESRI définit jusqu'en 2021 les orientations de la politique régionale dans les domaines de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Un des objectifs majeurs de ce schéma vise à améliorer la réussite de tous les étudiants.

Cette réussite passe par :

- Un environnement favorable aux étudiants en termes de logement, de restauration, de politique de santé et de vie étudiante, d'aides financières, de développement des emplois étudiants.
- La lutte contre l'échec dans les premières années d'études avec plusieurs leviers possibles :
 - La nécessaire articulation "bac-3/bac+3"
 - Les parcours personnalisés, accompagnement des étudiants
 - Les formations par apprentissage comme voie d'excellence.

Pour l'UNSA, l'étudiant reste l'enjeu central de l'enseignement supérieur et de la recherche ; c'est cet axe qui mériterait d'être davantage développé dans la stratégie régionale.

L'UNSA votera cet avis.

Intervention de M. Dominique PELLA, au nom du collège 3 et 4

Madame La présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom du collège 3 – 4.

En préambule, le collège 3-4 tient à saluer le travail réalisé et la qualité du document remis par la commission 6.

Nous sommes tous convaincus de l'importance que notre société doit accorder à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche, sources d'avancée des connaissances, de progrès et d'innovations....

La région Auvergne-Rhône-Alpes, a montré son intérêt dans le domaine en mettant en place depuis de nombreuses années une politique volontariste en la matière. Son intervention est jugée très bénéfique pour l'ESR et l'innovation, notamment avec l'effet levier qu'apporte sa contribution, exemple des CPER, des co-financements de bourses et d'équipement structurants.

Notre région, 2ème région de France en la matière, a de nombreux atouts dans ces domaines, notamment liés à la qualité de ses universités et de ses grandes écoles, mais également à la forte présence des organismes de recherche nationaux, qui sont tous gage d'une recherche d'excellence.

Nous tenons à saluer le processus de concertation qui a été mis en place par l'exécutif régional pour l'élaboration de ce schéma. Notre CESER, comme l'ensemble des acteurs de l'ESR, ainsi que les collectivités territoriales ont été sollicités et ont pu faire des propositions qui ont été souvent entendues et prises en compte.

Nous noterons avec satisfaction que de nombreux éléments et thèmes ont été inscrits dans le schéma notamment :

- Sur l'ambition de mettre les étudiants au cœur des préoccupations régionales en leur offrant à la fois des formations de qualité favorisant leur insertion professionnelle et des conditions d'études et de vie étudiante de bon niveau ;
- Les interactions entre la recherche, l'innovation et le monde socio-économique ;
- Le choix d'une offre intégrée pour les Appels à Projet ;
- La reconnaissance de l'importance de la culture scientifique et technique (CSTI) ;
- La réaffirmation d'une ambition européenne (réussite dans le programme H2020).

Toutefois, comme le souligne l'avis présenté, le schéma gagnerait à apporter un certain nombre de précisions sur :

- Les outils de gouvernances et de pilotage afin de mieux associer les représentants des établissements et organismes de l'ESR et les acteurs du monde socio-économique (dont notre CESER) ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi et d'impact de la politique régionale sur le développement socio-économique, l'attractivité, le soutien à l'innovation notamment pour les PMI/PME ;
- L'importance de la promotion de la transversalité et de l'interdisciplinarité entre les 8 domaines d'innovation stratégiques, en intégrant notamment les sciences humaines et sociales et les sciences de l'environnement, bien représentées dans notre Région ;
- La politique en direction de l'apprentissage, de l'alternance et de la formation tout au long de la vie qui nous semble primordiale pour mieux répondre aux changements économiques, sociétaux et environnementaux ;
- La capacité à diffuser la recherche dans les territoires plus éloignés des « écosystèmes métropolitains » via l'organisation systématique de la mise en relation des acteurs de la société civile, des élus et de leurs besoins territoriaux, avec les divers établissements d'ESR ;
- L'intérêt de la recherche fondamentale, et de la production de connaissances y compris dans le processus d'innovation qui n'apparaît pas suffisamment dans le schéma dans ses dimensions socio-économiques et organisationnelles.

Comme précisé dans l'avis, le collègue 3-4 reprend l'idée que ce schéma aurait gagné à présenter une vision plus anticipatrice.

En conclusion, le collègue 3-4 votera cet avis qui par sa pertinence démontre les forces et les points à améliorer de ce schéma. Nous tenons à nouveau à remercier le travail de la commission et plus particulièrement son chargé de mission Tristan DESFRENNES.

Après une contribution présentant ses priorités, le CESER se prononce dans cet avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). A l'issue d'un large processus de concertation auquel il a été associé, le CESER pointe les éléments essentiels du document, qui ne répondent que partiellement à ses attentes. Il insiste en particulier sur la nécessité de renforcer la dimension anticipatrice de l'action régionale et de définir des modalités de pilotage et de gouvernance du SRESRI permettant de maximiser l'effet levier de l'intervention régionale.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR • RECHERCHE • INNOVATION •
SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : SRESRI • REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 2
T.04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bb Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
T. 04 73 29 45 29 – F. 04 73 29 45 20

www.auvergnerhonealpes.eu/ceser